

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le vendredi 17 décembre 2021 à compter de 8 h 00. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)
M. O'Brien (vidéoconférence)
M. Chesser
K. Ward
G. Hayes (vidéoconférence)
D. Hunt (vidéoconférence)
D. Bourgouin (vidéoconférence)
R. Mundle (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie (vidéoconférence)
M. Leblanc (vidéoconférence)
R. Di Tanna (vidéoconférence)

DIRECTEUR GÉNÉRAL: H. Wood
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services
d'éducation aux adultes et de formation
professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRE : D. Simoneau, directrice intérimaire des ressources humaines

ABSENTS : M. Syvret-Caplin, K. Dickson, J. Bizeau

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- | | | |
|------------|--|--------|
| C21-12-819 | Il est proposé par R. Mundle que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé. | ADOPTÉ |
| C21-12-820 | Il est proposé par M. E. Beaulieu de déclarer le huis clos à compter de 8 h 05. | ADOPTÉ |
| C21-12-821 | Il est proposé par K. Ward de lever le huis clos à 8 h 10. | ADOPTÉ |

Au terme de la séance à huis clos, la proposition suivante est adoptée :

3. **CONGÉDIEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL**

ATTENDU QUE l'employé n° 1537 a été à l'emploi de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) au cours des vingt dernières années;

ATTENDU QUE ledit employé a été suspendu avec salaire en attente d'une enquête menée depuis novembre 2020;

ATTENDU QUE l'administration de la CSES et ledit employé ont mutuellement convenu de mettre fin à leur relation de travail à compter du 17 décembre 2021 à 17 h;

ATTENDU QUE l'administration de la CSES et ledit employé ont conclu une entente de principe sur toutes les questions relatives à la cessation d'emploi dudit employé sans reconnaissance de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU QUE l'administration de la CSES recommande l'approbation de la transaction, la réception et le désistement par le Conseil des Commissaires de la CSES;

C21-12-822

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chesser **ET RÉSOLU QUE** les modalités du processus de transaction, réception et désistement conclu entre la CSES et ledit employé au sujet de la cessation de leur relation de travail soit approuvé conformément à la documentation fournie lors de la rencontre du Conseil des Commissaires;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer, au nom de la CSES, tous les documents nécessaires pour que prenne effet le processus de transaction, réception et désistement entre la CSES et ledit employé au sujet de la cessation de leur relation d'emploi.

Votes en faveur de la proposition : 10
Abstentions de vote : 2

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 8 H 12**

C21-12-823

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par K. Ward que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président